

Compte rendu n° 22 réctifié réunion du 24 Mai 2023

Présents :

THEIL Jean Pierre
MARTINEZ Damien
THIRIOT Monique
FRICOU Lise Marie
JANOT Gérard
BONNEFOUCIE Daniel
LACAZE Yves
MONBERTRAND Marlène
CAYRECASTEL Genevieve

Excusés :

LAVAL Maryse
DARNIS Marie Françoise
MORICI Philippe

Absents :

MOULENE Marie Paule

Ordre du jour :

- 1- Validation du CR 21
- 2- Nouveaux membres
- 3- point Arboretum
- 4- Réactualisation du projet poubelles
- 5- Courrier du conseil départemental
- 6- Point sur le projet fresque
- 7- Publication et affichage des comptes rendues

1- Validation du compte rendu n° 21

Validation du compte rendu à l'exception de Monsieur BONNEFOUCIE qui ne valide pas le point abordé sur la valorisation du bénévolat. (Voir en annexe le document joint), la valorisation semble obligatoire depuis le 1er Janvier 2020, cependant cette valorisation semble obligatoire pour toute association, elle ne s'applique pas pour la CEM, car la CEM n' est pas une association. Jean pierre propose de reprendre ultérieurement cette discussion sur le sujet et

d'essayer de valoriser le bénévolat de la CEM « pour rendre compte de son utilité sociale ».

2- Nouveaux membre

deux personnes souhaitent intégrer la CEM : Monsieur Nicolas MIQUEL et Madame Natacha GUEBE animatrice de la bibliothèque enchanté d'Aynac.
Cette demande sera transmise à Monsieur le maire pour accord.

3- Point arboretum

Rappel pour information : Création de l'arboretum en 1994 dans le cadre de l'opération « A l'école de la forêt ».

le 2 mai une équipe de cinq membres de la CEM a rassemblé les branchages avec l'aide de l'agent communal afin de faciliter le broyage en vue du nettoyage du sol.

Visite le vendredi (mai de monsieur THAMIE Didier, entreprise de BTP en compagnie de Marlène MONBERTRAND et de Yves LACAZE pour les travaux d'assainissement des zones humides.

Le devis actuel reçu est de en date du 14 juillet 2022 et s'élève a 5 196 euros TTC.
L'intervention de l'entreprise THAMIE est programmée vers le 15 juin 2023.

L'entreprise 4D Broyeur interviendra en juillet pour le nettoyage.

La municipalité doit voir avec le département pour la signalétique au niveau du passage de la parcelle de monsieur DARDENNE vers L'Arboretum.

Une prise de rendez vous est programmé en juin avec le directeur de l'école primaire pour qu'il puisse intégrer dès la rentrée dans son programma pédagogique une réflexion avec les élèves sur la vie de la forêt.

4- Réactualisation du projet poubelles

Sur la demande de monsieur le Maire ont été rajoutés au projet trois bornes « d'hygiène canine » dont le coût varie entre 70 et 260 euros suivant le modèle. La commission valide ce projet pour qu'il soit présenté au conseil municipal.

5- Courrier du conseil départemental

la mairie nous a transmis un courrier du conseil départemental sur le lancement d'un dispositif expérimental « projet à implication citoyenne » qui devrait permettre sur dépôt d'un dossier à obtenir un co financement ; dans le département du LOT les projets retenus sont limités au nombre de six. La CEM propose de présenter le projet camping car, les porteurs de ce projet se retrouvent le mardi 30 mai pour remplir le dossier et le présenter à Monsieur le maire le jeudi 1er juin pour l'envoi au conseil

départemental.

6- point sur le projet fresque ;

Monsieur THEIL a fait la recherche de plusieurs artistes, peintres muralistes et mosaïstes et nous nous proposons d'adresser à chacun d'eux une photo du lavoir, les mesures et leur demander un projet et un devis.

7- Affichage et publication des comptes rendus.

Monsieur THEIL s'étonne que le dernier compte rendu de la CEM publié sur le site de la mairie est le n° 14 du 20 octobre 2021 et depuis plus rien. Pourquoi ?

La CEM regrette de constater qu'elle ne dispose plus de ce moyen pour informer la population de ses activités et demande à rencontrer le Maire pour que cette information puisse être rétablie. Néanmoins, un classeur contenant les comptes rendus est au secrétariat de la mairie.